

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025
Date de reception de l'AR: 16/12/2025

016-200054187-D20250806-DE
A G E D I

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac

Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 05 décembre 2025

Délibération N° D20250806

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	11	16
Date de la convocation : 01/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, BEULZ Loïc, MARTY Didier, DÉNOUE Joël

Représentés : BOULLAULT Angèle représentée par BEULZ Loïc, COUSSEAU Stéphanie représentée par BOIBELET AVRIL Elsa, MEIGNEIN Christine représentée par DECELLE Guy, MOUNIER Marlène représentée par CHABOT Jean-Michel, NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CATINOT Isabelle, CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOIBELET AVRIL Elsa est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX DE VOIRIE FDAC 2026

Rapporteur : CHAIGNAUD Éric, 5^{ème} Adjoint, en charge de la voirie

M. CHAIGNAUD, Adjoint chargé de la voirie, communique au Conseil Municipal les devis descriptifs et estimatifs des travaux et d'entretien des chaussées pour le programme des travaux de voirie 2026 (année du FDAC) de la commune, qui ont été retenus en commission communale de la voirie du 13 octobre 2025, et qu'il y a lieu de transmettre à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

1°) **Accepte** les devis estimatifs de travaux de Voirie 2024 suivants :

D20250806

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025
Date de réception de l'AR: 16/12/2025

016-200054187-D20250806-DE
A G E D I

X DE VOIRIE 2026 (année du FDAC)

<u>n° chantier /devis</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Longueur (m)</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
2a	VC Chez Normand	1 000	15 555.75	18 666.90
3	VC Chez Normand complément	30	1 216.95	1 460.34
4	VC Le Landry	50	729.75	875.70
5	VC Chez Maillard	440	6 655.43	7 986.52
6	VC Les Perrucauds	400	6 540.98	7 849.18
7b	VC Font Marzelle	525	10 511.81	12 614.17
8	VC Chez Grolier	465	9 214.54	11 057.45
9	VC Chez Audinet	530	7 029.75	8 435.70
10	VC Moulin la Commanderie	235	6 988.28	8 385.94
11	VC Chez Allard purges		381.99	458.39
12b	VC Chez Penot	185	4 161.94	4 994.33
13	VC la Caillère	25	527.65	633.18
14	VC Chez Chotard (restaurant)	20	590.10	708.12
	TOTAL		70 104.92	84 125.90

2°) **Décide** de confier la réalisation de ce programme de travaux de voirie à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

3°) **Dit** que ce programme sera éventuellement revu à la baisse après le vote du budget 2026 en fonction des moyens financiers de la commune ;

4°) **Charge** M. le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

5°) **Autorise** M. le Maire à signer les conventions de mandats ainsi que toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOIBELET AVRIL Elsa
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site
www.telerecours.fr.*

D20250806